

96^e EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

**VENDREDI
10 MARS**

**CONFIRMATIONS
SEULES TOUTES
RACES
A PARTIR DE 14 h 30**

voir en p. 4

PERIGUEUX

SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 MARS 2017

Parc des Expositions du Périgord - Route de Ribérac (N45.19966 - E0.66702) -
24430 Marsac sur L'Isle - Hall couverts

**1 Café, 1 Croissant
+ 1 Vin d'Honneur avec Toast au Foie Gras
offert à chaque exposant**

**Un CANT
est organisé dans le
cadre de l'exposition,
samedi et dimanche,
toute la journée.
voir en page 4**

CHAQUE JOUR :

*Concours Jeunes Présentateurs,
Désignation des Meilleurs Baby, Puppy, Jeune,
Vétéran, Lots d'Elevage, Couples, Paires*

RACES INVITÉES (engagements gratuits) :

Chien Loup Tchecoslovaque - Jagd Terrier - Lévrier primitifs

REMISE DES RÉCOMPENSES À 15 H 30

DIMANCHE : DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.



PROGRAMME DU SAMEDI 11 MARS 2017

2^e groupe

Schnauzer Jean François VANAKEN
Shar Pei Sylvie DESSERNE
Dogues Allemand, du Tibet, de Bordeaux, Boxer,
Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie Christiane LAFAY
Rottweiler Christian KARCHER
Dogue Majorquin, Dogue des Canaries, Mâtin et Montagne des Pyrénées,
Mâtin Espagnol José Luis ARRUE PINTO (Esp)
Bullmastiff, Mastiff, Sarplaninac, Berger du Caucase, Berger d'Asie Centrale ... Maryla MAKOMASKI
Spéciale CANE CORSO, Hovawart, Bouviers Suisses Pascal HINIQUE
Terre Neuve, Montagne Portugais - Estrela, Saint Bernard Roger BARENNE
Dobermann, Pinscher, Affenpinscher, Terrier Noir Russe, Dogue Argentin,
Fila Brasileiro, Bulldog Anglais, Mâtin Napolitain, Fila de Saint Miguel,
Cimarron Uruguayen, Berger d'Anatolie, Leonberg, Landseer, Berger du Karst,
Aidi, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo et autres races du groupe Raymond SOULAT

3^e groupe

Spéciale TERRIER REVEREND RUSSELL, Spéciale TERRIER JACK RUSSELL Jacques LEBRUN
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier,
West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier Jean François VANAKEN
Spéciale BULL TERRIER, Spéciale BULL TERRIER MINIATURE Sylvain ROUSSE
Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Américain Martin BASKARAN (Esp)
TERRIER DE CHASSE ALLEMAND (race invitée),
Terriers Brésilien, Airedale, Bedlington, Border, Fox, Lakeland,
Manchester, Welsh, Glen Of Imaal, Irish, Kerry Blue, Australien,
Sealyham, Silky Terrier, Toy Terrier et autres races du groupe Jean Louis ESCOFFIER

5^e groupe

Spéciale SPITZ ALLEMAND ET ITALIEN Jean François VANAKEN (B)
Chow Chow, Eurasier, Jindo Coréen, Akita Inu, Akita Américain, Hokkaido,
Kai, Kishu, Spitz Japonais, Shiba Inu, Shikoku, Chien de Canaan Roger BARENNE
Spéciale BASENJI,
CHIEN DU PHARAON (race invitée), CIRNECO DE L'ETNA (race invitée),
PODONGO PORTUGAIS (race invitée),
Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou Cassandre MATTERA
PODONGO CANARIO (race invitée), PODONGO IBICENCO (race invitée) José Luis ARRUE PINTO
Chien De Taiwan, Cursinu, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale Jean Louis ESCOFFIER
Spéciale HUSKY DE SIBERIE,
Chien du Groenland, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Laikas, Chiens d'elan,
Chien d'ours de Carélie, Spitz Finlandais, Berger d'Islande, Chien Suédois de Laponie,
Spitz des Visigoths, Finnois de Laponie et autres races du groupe Franco MANNATO

8^e groupe

**Spéciale SPANIELS (Clumber, Cocker Anglais, Field, Sussex, Springer,
Welsh Springer, Irish Water Spaniel, Cocker Américain)** Catherine HERAUD
Spéciale Kooikerhondje, Chien d'Oysel Allemand Sylvie DESSERNE
Retrievers de la Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé,
à Poil Plat, du Labrador, Golden, de la Baie de Chesapeake,
Barbet, Lagotto, et autres chiens d'eau José Luis ARRUE PINTO (Esp)

10^e groupe

Barzoï Jean François VANAKEN
Lévrier Afghan, Saluki, Irish Wolfhound, Deerhound Martin BASKARAN (Esp)
Galgo Espagnol José Luis ARRUE PINTO
Spéciale MAGYAR AGAR,
Greyhound, Whippet, Petit Lévrier Italien, Azawakh, Sloughi, Lévrier Polonais Christian LENEUF

Exposition avec nombre de cages limitées

**VENTE OFFICIELLE DE CHIENS
ET DE CHIOTS (L.O.F.)
âgés de plus de 8 semaines**

Dans local adjacent, dans boxes individuels, marché aux chiens de race
inscrits au L.O.F., âgés de plus de 8 semaines, vaccinés, tatoués.
Contrôle Vétérinaire à l'entrée, participation aux frais :
10 € par sujet, 5 € à partir du 4^e (voir en page 4).

PROGRAMME DU DIMANCHE 12 MARS 2017

1^{er} groupe

Spéciales KELPIE AUSTRALIEN, BOUVIER D'AUSTRALIE, AUSTRALIAN STUMPY TAIL CATTLE DOG,
Berger Australien Christian LENEUF
Chiens de Berger Belge, Schipperke Jean Jacques DUPAS
CHIEN LOUP TCHECOSLOVAQUE (race invitée),
Berger de Russie Méridionale, Chien de Berger Roumain des Carpates Maryla MAKOMASKI
Spéciale BERGER BLANC SUISSE,
Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres, Berger Allemand Andrée GIGOT BARAIS
Chien de Berger de Majorque, Chien de Berger Catalan José Luis ARRUE PINTO (Esp)
Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger de Picardie Roger BARENNE
Berger des Pyrénées, Colley, Shetland Michel THEBAULT
Colley Barbu, Border Collie, Bobtail Martin BASKARAN (Esp)
Welsh Corgi Cardigan, Welsh Corgi Pembroke Sylvie DESSERNE
Berger de Croatie, Bergers de Bergame, des Abruzzes et de Maremme, Hongrois,
Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Nizinny, Podhale,
Berger Portugais, Slovensky Cuvac, Chien de Berger Roumain de Mioritza Christian KARCHER

4^e groupe

Teckels Martin BASKARAN (Esp)

6^e groupe

Saint Hubert Martin BASKARAN (Esp)
Grand Griffon Vendéen, Beagle Harrier, Briquet Griffon Vendéen,
Petit Basset Griffon Vendéen, Beagle, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback Sylvie DESSERNE
Bleus de Gascogne, Grand Gascon Saintongeois, Ariégeois, Porcelaine,
Griffon Nivernais, Chien Courant de Transylvanie, Chien Courant Slovaque,
Basset Hound, Basset des Alpes Céline BOTTUSSI
Poitevin, Billy, Français, Grand Anglo Français, Petit Gascon Saintongeois,
Chien Courant Espagnol, Anglo Français de Petite Vénerie, Bruno Saint-Hubert Français,
Chien d'Artois, Fauves de Bretagne, Harrier, Chien Courant Italien, Brachets,
Chien Courant Polonais, Chiens Courants Suisses, Brachet Allemand,
Basset de Westphalie, Basset Artésien Normand, Grand Basset Griffon Vendéen,
Chiens de Rouge de Bavière et du Hanovre et autres races du groupe Roger BARENNE

7^e groupe

Spéciale BRAQUE ALLEMAND, Drahthaar, Braque Français, Setter Anglais Philippe DUBROCA
Perdiguero de Burgos, Pointer, Setter Irlandais, Braque St Germain José Luis ARRUE PINTO (Esp)
Spéciale BRAQUE DU BOURBONNAIS, Braque d'Auvergne Bernard GARCIA
Spéciale EPAGNEUL BRETON Christian FOURNIE
Spéciale BRAQUE HONGROIS (Poil Dur - Poil Court)
Stichelhaar, Braque de Weimar, Braque Portugais, Munsterlander, Langhaar,
Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul Français, Epagneul Picard,
Epagneul de Pont Audemer, Griffon Korthals, Setter Gordon Laurence GUILBERT JULIEN
Braque de l'Ariège, Braque Italien, Epagneul de St-Usuge, Spinone Italiano,
Ceskyfusek, Braque Slovaque (Ohar) à Poil Dur et autres races du groupe Jean Jacques DUPAS

9^e groupe

Bichon Maltais, Bichon Havanais, Bichon à Poil Frisé, Bichon Bolonais,
Coton de Tuléar, Petit Chien Lion, Bouledogue Français Femelle Céline BOTTUSSI
Bouledogue Français Mâle Christiane LAFAY
Caniche Jean Louis ESCOFFIER
Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon Jean François VANAKEN (B)
Chien Chinois à Crête (nue, Houpette), Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain,
Terrier du Tibet, Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul Nain Continental Sylvie DESSERNE
Chihuahua Roger BARENNE
Spéciale CAVALIER KING CHARLES SPANIEL, KING CHARLES SPANIEL Bertrand DUMOND
Petit Chien Russe, Kromfohrlander Jean Jacques DUPAS
Carlin, Boston Terrier Christian KARCHER

BAR-BUFFET RESTAURANT DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

**Engagement possible sur Internet
Paiement sécurisé : <http://www.cedia.fr>
races invitées : engagement gratuit - confirmation 30 €**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
LE 22 FEVRIER 2017**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront pas sortir avant 15h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 30 € par chien. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, le peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et considérer le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. et d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants. Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. **Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néchez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. **CHIENS «NE CONCOURANT PAS»** – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. *L'accès des chiots de 2 à 4 mois n'est autorisée qu'aux chiots LOF inscrits à la vente au village des chiots.*

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine de la Dordogne doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte. Aucun remboursement ne sera fait en dehors du décès du chien, sur présentation de la résiliation de la carte d'identification.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée au 22 Février 2017. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. – (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait démandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel selon le classement. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laborero, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernées les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

LISTE DES HOTELS

Ibis Budget
33, rue Wilson - 24000 Périgueux
☎ 08 92 68 32 37

Hôtel Campanile
Espace Agora - 24750 Boulazac
☎ 05 53 09 00 37

Hôtel du Pont de La Beauronne
2, route de Ribérac - 24650 Chancelade
☎ 05 53 08 42 91

Hôtel 1^{re} Classe
Espace Agora - 24750 Boulazac
☎ 05 53 07 17 55

Hôtel des Etangs des Reynats
Route d'Angoulême - 24650 Chancelade
☎ 05 53 54 79 58

Hôtel Ibis Styles
Rue Anatole France - 24750 Trélassac
☎ 05 53 03 39 70

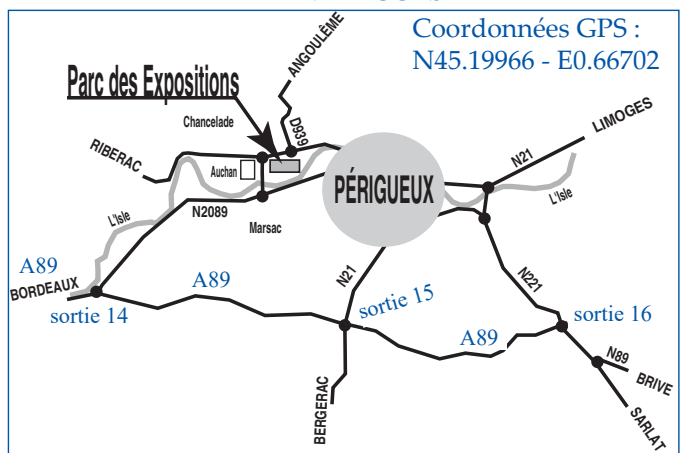
Hôtel Ibis
8 Bd G. Saumande - 24000 Périgueux
☎ 05 53 53 64 58

Hôtel B and B
Le Pontet - 24750 Boulazac
☎ 05 53 06 61 61

Hôtel Formule 1
Espace Agora - 24750 Boulazac
☎ 05 53 08 62 00

Fast'Hôtel
12 av. du Parc - 24430 Marsac sur l'Isle
☎ 05 53 03 96 43

PLAN D'ACCES



DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVoyer à CEDIA

96^e EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE PERIGUEUX 11 et 12 Mars 2017

Renseignements : Tél. 05 53 35 31 46 - societecanine24@orange.fr

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

CADRE RÉSERVÉ à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 22 Février 2017 (date de réception)** à : CEDIA - Exposition de Périgueux - 31230 COUEILLES

Joindre impérativement : - *Votre règlement à l'ordre de l'A.C.D.*

- *la photocopie des justificatifs (champion et travail),*

- *la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger*

Les propriétaires de chiens appartenant à la deuxième catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute Affixe Reproducteur Couple Paire Confirmation avec expo

Tout chien dont la classe n'est pas précisée ci-dessus sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune, puppy ou baby selon son âge

La confirmation avec exposition est gratuite, sauf pour les races invitées (30 €)

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	38 €	
2 ^e chien	25 €	
3 ^e chien	20 €	
4 ^e chien ou suivants (chacun)	15 €	
Puppy / baby / vétéran (chacun)	20 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	50 €	
Chien supplémentaire dans la meute (chacun)	10 €	
Lot d'Affixe ou Lot de Reproducteur	20 €	
Paire ou Couple	20 €	
Carte accompagnateur (chaque) <small>Seule la personne qui conduit le chien entre gratuitement ; à partir de 3 chiens, il sera accordé une seconde carte.</small>	____ x 4 €	
Total à régler (à l'ordre de l'AC Dordogne)		

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ Signature du propriétaire :
le _____

Aucun engagement ne sera remboursé

Début des jugements : 9 h 30

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLET SERA RETOURNÉ

ATTENTION : pour bénéficier du tarif dégressif ainsi que de la carte d'accompagnateur supplémentaire, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Les emplacements et le matériel étant limités, l'A.C.D. se réserve le droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

IL NE VOUS SERA PAS ADRESSÉ D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION. Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Engagements sur internet : <http://www.cedia.fr> - Engagement en ligne - Paiement sécurisé - Seuls les engagements payés seront retenus.

Confirmation sans exposition : 30 euros
remplir la fiche en p. 4

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 22 FEVRIER 2017
(date de réception)

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 22 Février 2017

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation SCC ou FCI permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture officielle de l'exposition)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Joindre la copie de l'homologation du titre de champion obtenue avant le 22/02/17

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

Inscription au CANT :

Envoyez à **Brigitte DUGUE - Le Chalard - 24160 ANLHIAC**

- la photocopie du pedigree de votre chien
- un chèque de 20 € par chien à l'ordre de ACD
- une enveloppe timbrée à votre adresse
- Précisez le jour de votre passage du CANT



VENTE DE CHIOTS DE PLUS DE 8 SEMAINES ET CHIENS LOF A PERIGUEUX SAMEDI 11 et DIMANCHE 12 MARS 2017

Demande d'inscription à la vente de chiots et chiens LOF - Une seule feuille par chien (photocopie acceptée)

Race : _____ Identification _____

Nom du chien : _____

Sexe : _____ Né le : _____ N° LOF ou N° dossier SCC : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Tél. du propriétaire : _____

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurants ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du présent règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

Fait à : _____ le : _____

« lu et approuvé par l'éleveur »

Signature :

INSCRIPTIONS à retourner à :
M. MOREAU Jean-Emile « La Noyeraie » Les Palissoux - 24420 SORGES
Tél. 05 53 05 46 40 - Port 06 17 79 05 38 - Fax 05 53 35 31 46
j.e.m.@orange.fr

Clôture des inscriptions le 4 Mars 2017
(Après cette date, les inscriptions ne pourront être prises que le matin de l'entrée à l'espace vente, sous réserve des places demeurant disponibles).

Participation aux frais d'organisation	Sommes adressées
10€ par chien pour les trois premiers	
5€ par chien pour les suivants	
4€ entrée accompagnant	
Total	

Règlement par chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de l'Association Canine de la Dordogne. Joindre une enveloppe timbrée pour recevoir la quittance justificative du paiement.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SEANCE DE CONFIRMATION SEULE

Vendredi 10 Mars 2017, Parc des Expositions du Périgord, Route de Ribérac - 24430 MARSAC SUR L'ISLE

Heure de début des confirmations : 14 h 30

Vous pouvez vous engager par internet : www.cedia.fr

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous

accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC Dordogne et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à l'Association Canine de la Dordogne - 21 rue des Fours à Chaux - 24750 CHAMPCEVINEL

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de l'Association Canine de la Dordogne
Carte accompagnateur : 4 €